



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 91315

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fiscalité des profits exceptionnels qui ont pu être réalisés par les compagnies pétrolières du fait de la forte hausse des prix du pétrole. Des associations de consommateurs ont lancé une pétition proposant que, à l'instar de la Grande-Bretagne, une taxe exceptionnelle de 40 % soit prélevée par l'État sur les bénéfices pétroliers de l'année 2005. Cette taxe pourrait être investie dans le développement qualitatif des transports en commun, moins consommateurs de pétrole par individu transporté, donc plus favorables à la balance commerciale de la France et plus respectueux de l'environnement. Aussi elle lui demande quelle suite le Gouvernement envisage de donner à cette proposition en faveur du développement durable.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux difficultés que pose la montée des prix de l'énergie à nos concitoyens. La loi d'orientation sur l'énergie votée le 13 juillet 2005, l'adoption de mesures conjoncturelles de soutien aux professions les plus exposées, agriculteurs et transporteurs routiers notamment, et la compensation de certains effets de la hausse du prix du pétrole sur le pouvoir d'achat des particuliers, avec la prime à la cuve, constituent des réponses adaptées aux enjeux. Par ailleurs, le Gouvernement a obtenu de la part des producteurs et distributeurs de carburants d'importants engagements à la suite de la table ronde du 16 septembre 2005 et notamment un programme d'investissement en France de 3,5 MdEUR dans des capacités de raffinage. Ces engagements permettront également de préparer l'avenir en augmentant et en accélérant le rythme des investissements des acteurs du secteur pétrolier en faveur de nouvelles technologies, de la production d'énergies renouvelables et des économies d'énergies (600 MEUR d'investissement supplémentaire en recherche et développement). Les consommateurs ont obtenu pour leur part des contreparties immédiates au moyen de la transparence des prix et des différés favorables quant à la répercussion des variations de cours du brut sur le prix à la pompe. La vigilance du ministère reste entière sur ce sujet clé et cette démarche de concertation et de réflexion commune paraît préférable dans la situation actuelle à la mise en place d'une taxation sectorielle et exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91315

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3553

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7566